ORGANISATION MONDIALE

RESTRICTED
WT/TPR/G/211
14 janvier 2009

DU COMMERCE

(09-0036)

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport du

JAPON

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Japon est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Japon.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Aperçu général des relations économiques du Japon 1) Le système commercial multilatéral 2) Politique commerciale régionale et bilatérale	5 5 5
2.	Environnement de la politique commerciale et économique 1) Environnement économique du Japon 2) Tendance du commerce extérieur 3) Tendances de l'investissement étranger direct	6 6 7
3.	Participation du Japon au Programme de Doha pour le développement 1) Agriculture 2) AMNA 3) Services 4) Règles 5) ADPIC 6) Environnement 7) Facilitation des échanges 8) Mémorandum d'accord sur le règlement des différends 9) Développement	8 8 9 9 9 10 10 10 10
4.	Activités multilatérales du Japon 1) Renforcement de la sécurité alimentaire mondiale 2) OCDE 3) Système généralisé de préférences (SGP)	11 11 11 12
5.	Activités régionales du Japon 1) ANASE+3 2) Japon, Chine, Corée 3) Sommet de l'Asie de l'Est 4) Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) 5) Réunion Asie-Europe (ASEM)	12 12 13 13 14 14
6.	Activités bilatérales du Japon 1) ALE/APE 2) Activités bilatérales du Japon ne concernant pas les ALE	15 15 17
7.	Programmes japonais d'assistance liée au commerce (ATLC) 1) Initiative commerciale pour le développement 2) Assistance dans le cadre de l'approche "un village, un produit"	19 20 21
8.	Politiques intérieures du Japon 1) Réforme de la réglementation 2) Droits de propriété intellectuelle (DPI) 3) Réforme financière 4) Réforme agricole 5) Politique de la concurrence	21 21 22 22 22 22 23

1. Aperçu général des relations économiques du Japon

1. Depuis le dernier examen de la politique commerciale du Japon effectué en 2007, le Japon a pris différentes mesures pour favoriser la libéralisation du commerce au niveau international. Tout en plaçant au centre de cette politique la priorité absolue donnée au système commercial multilatéral, le Japon a pris des mesures positives concernant la négociation d'accords de partenariat économique bilatéraux.

1) Le système commercial multilatéral

- 2. Le Japon, qui compte parmi les principaux pays commerçants du monde et soutient fermement le système de libre-échange comme moteur de l'économie mondiale et comme source d'avantages pour les pays en développement, reste un fervent défenseur du système commercial multilatéral non discriminatoire et fondé sur des règles incarné par l'OMC. Le Japon s'est efforcé de réduire les obstacles au commerce dans le cadre de ce système, ce qui a entraîné une expansion du commerce mondial et offert à tous les pays la possibilité d'en retirer les fruits.
- 3. Le Japon juge regrettable qu'un accord sur les modalités n'ait pas pu être conclu malgré les sérieux efforts déployés par les Ministres à la réunion ministérielle de l'OMC tenue en juillet 2008 dans le cadre des négociations du Cycle de Doha. Le Japon continue de réfléchir sérieusement, avec d'autres pays Membres, à la manière d'engager les futures négociations sur la base des progrès accomplis au cours des négociations antérieures.
- 4. Au moment où les perspectives de l'économie mondiale suscitent diverses préoccupations, le Japon, en tant que pays ayant exercé la présidence du Sommet du G-8 en 2008, met en œuvre ses politiques économiques extérieure et interne en coopération avec d'autres pays sur la base de l'accord conclu au Sommet du G-8 de Hokkaido Toyako. Il déploiera, en particulier, des efforts constants pour que les négociations dans le cadre de l'OMC aboutissent rapidement et soient couronnées de succès, ce qui contribuera à un développement de l'économie mondiale reposant sur des fondements solides.
- 2) Politique commerciale régionale et bilatérale
- 5. Actuellement, le Japon est partie à neuf accords de partenariat économique (APE) qui incluent des éléments d'accords de libre-échange et de renforcement des institutions, couvrant des domaines tels que l'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le développement des ressources humaines. Il participe à plusieurs négociations d'APE en cours. Le Japon estime que ces accords contribueront à paver la voie d'une libéralisation accrue des échanges au niveau multilatéral.
- 6. Parallèlement, le Japon participera activement et contribuera aux différentes études sur le cadre pour un partenariat économique en Asie de l'Est et dans la région Asie-Pacifique, à savoir le partenariat économique global en Asie de l'Est (CEPEA), l'accord de libre-échange d'Asie de l'Est et l'accord de libre-échange de la région Asie-Pacifique. Ce faisant, il prendra en considération les influences qu'ils peuvent avoir sur le système de l'OMC et l'économie mondiale, ainsi que la politique des pays de la région.

2. Environnement de la politique commerciale et économique

- 1) Environnement économique du Japon
- 7. La reprise de l'économie japonaise amorcée depuis longtemps, dès le début de 2002, s'est poursuivie mais l'activité du secteur des entreprises, qui soutenait la reprise, a fléchi peu à peu à partir du milieu de 2007 et la reprise économique a apparemment marqué une pause au début de 2008. L'économie a continué à ralentir en raison de la baisse modérée des exportations et de la contraction de la production industrielle. Parallèlement, les fluctuations sur les marchés financiers et les marchés des capitaux, qui ont commencé avec le problème des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis et les hausses des prix du pétrole brut et des matières premières, ont pesé sur les bénéfices des entreprises et la confiance des consommateurs, incitant le secteur des entreprises et celui des ménages à la prudence. Le ralentissement économique aux États-Unis a des incidences évidentes et nuit, indirectement et directement, aux exportations du Japon. De plus, l'incertitude financière croissante, apparue récemment aux États-Unis, pourrait exposer l'économie japonaise à des risques de détérioration en raison de fluctuations sur les marchés financiers et les marchés des capitaux et de l'effet sur l'économie réelle des États-Unis.
- 8. Pour ce qui est des politiques, le gouvernement a pris, en juin 2008, une décision sur la "réforme économique et budgétaire de 2008 (mesures fondamentales)" qui définit l'orientation des réformes économiques et budgétaires pour stimuler le potentiel de croissance de l'économie japonaise et permettre au peuple de vivre dans la prospérité et la sécurité. Les efforts de réforme seront accélérés et approfondis sur la base des mesures fondamentales. Le gouvernement mettra en œuvre sans relâche le "train de mesures complet d'application immédiate: apaiser les craintes du public". De plus, il a publié le 30 octobre, compte tenu de la conjoncture financière et économique actuelle, le "train de mesures économiques: mesures destinées à aider la population dans sa vie quotidienne".
- 2) Tendance du commerce extérieur
- 9. Les statistiques commerciales montrent que l'excédent commercial du Japon a augmenté de 36,6% en 2007 par rapport à l'année précédente pour atteindre 10,80 billions de yen. Il s'agit de la première augmentation en trois ans. Les exportations, qui ont progressé pour la sixième année consécutive, ont augmenté de 11,5% en 2007 par rapport à l'année précédente, atteignant 83,93 billions de yen. Parallèlement, les importations se sont accrues de 8,6% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 73,14 billions de yen, en raison d'une augmentation des importations de pétrole brut et des équipements de télécommunication, confirmant la tendance à la hausse des quatre dernières années. Les exportations comme les importations ont atteint des niveaux records au Japon.
- 10. En 2007, les exportations du Japon ont progressé, principalement en raison de l'expansion économique en Asie et de l'augmentation du pouvoir d'achat des pays riches en ressources, due à une hausse du prix des ressources.

La valeur totale des exportations s'est élevée à 83,93 billions de yen (soit une augmentation de 11,5% par rapport à 2006)

Tendances régionales des exportations en 2007 (par rapport à 2006):

États-Unis baisse de 0,2%
UE augmentation de 13,3%
Asie augmentation de 12,9%
Chine augmentation de 18,9%

- NPI Corée; Singapour; Hong Kong, Chine; augmentation de 7,6%

et Taipei chinois)

ANASE augmentation de 15,4%
 Moyen-Orient augmentation de 37,9%
 Russie augmentation de 54,1%

11. En 2007, les importations du Japon ont progressé, principalement en raison de l'augmentation des importations d'énergie tirée de ressources minérales, étant donné la hausse des prix mondiaux de ces ressources, et des importations d'équipements de télécommunication.

La valeur totale des importations s'est élevée à 73,14 billions de yen (soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2006)

Tendances régionales des importations en 2007 (par rapport à 2006):

-	États-Unis	augmentation de 5,5%
-	UE	augmentation de 9,7%
-	Asie	augmentation de 7,5%
-	Chine	augmentation de 9,1%
-	NPI (Corée; Singapour; Hong Kong, Chine;	baisse de 0,2%
	et Taipei chinois)	
-	ANASE	augmentation de 10,1%
		1 5 00/

- ANASE augmentation de 10,1%
- Moyen-Orient augmentation de 5,3%
- Russie augmentation de 60,3%

- 3) Tendances de l'investissement étranger direct
- 12. En mai 2006, le Conseil japonais de l'investissement (JIC), présidé par le Premier Ministre, a fixé un nouvel objectif consistant à doubler la part du stock d'IED entrant par rapport au PIB d'ici à 2010, autrement dit la porter à environ 5%. Pour atteindre ce nouvel objectif, le JIC a lancé, en juin 2006, un nouveau programme intitulé "Programme d'intensification de l'investissement étranger direct au Japon" qui se décompose en trois volets fondamentaux: 1) ouverture de centres régionaux pour la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie; 2) amélioration du climat d'investissement en vue d'affronter la concurrence mondiale; et 3) réalisation d'activités d'information du public aux niveaux national et international.
- 13. Dans son discours de politique générale de janvier 2008, le Premier Ministre de l'époque, M. Yasuo Fukuda, a indiqué que le Japon atteindrait l'objectif consistant à doubler la part de l'IED entrant. Le même mois, le Comité d'experts de la promotion de l'IED, composé de chercheurs et de gens d'affaires, entre autres, a été créé. En mai 2008, ce comité a publié "Cinq recommandations en vue de l'expansion massive de l'investissement étranger direct au Japon" qui visent: 1) le renforcement du système en vue de la facilitation des fusions-acquisitions, 2) des études approfondies sur la réglementation en matière d'investissement étranger direct, 3) l'élaboration de stratégies prioritaires par secteur, 4) la réduction des charges des entreprises et l'amélioration de la transparence du système, 5) la revitalisation régionale par les capitaux étrangers, soutenant l'appel en faveur des capitaux étrangers, etc. De plus, le "Programme pour l'accélération de l'investissement étranger direct au Japon" a été révisé à l'automne 2008 pour tenir compte de ces cinq recommandations.

Flux sortants d'IED en 2007¹

- 14. Selon un rapport du Ministère des finances, les flux sortants d'investissement étranger direct (IED) du Japon ont atteint 9 573,0 milliards de yen en 2007, ce qui représente une augmentation de 37,7% (6 950,2 milliards de yen) par rapport à l'exercice 2006. Il s'agit d'ailleurs du montant le plus élevé depuis que les premières statistiques sur les flux sortants d'IED ont été publiées en 1985. Les principales caractéristiques des flux sortants d'IED au cours de l'exercice 2007 ont été les suivantes:
- 15. <u>Industrie</u>: Durant l'exercice 2007, l'IED dans le secteur manufacturier a augmenté, pour s'établir à 5 233,4 milliards de yen (soit 39,9% de plus). En ce qui concerne les secteurs, celui des produits alimentaires a enregistré une augmentation. D'autre part, les secteurs du pétrole et du verre et de la céramique ont connu une baisse. L'IED dans le secteur non manufacturier a atteint 4 339,6 milliards de yen (soit une augmentation de 35,3%). Pour ce qui est des secteurs, ceux de la finance et de l'assurance ont connu une forte augmentation, alors que ceux du commerce de gros et de détail ont enregistré une baisse.
- 16. <u>Régions</u>: Durant l'exercice 2007, l'IED vers l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale et du Sud a atteint, respectivement, les montants de 2 454,7 milliards de yen (soit une augmentation de 34,3%) et 1 285,8 milliards de yen (soit une augmentation de 95,3%).

Flux entrants d'IED en 2007²

- 17. Durant l'exercice 2007, les flux entrants d'IED au Japon ont augmenté, atteignant 2 748,7 milliards de yen, alors qu'ils avaient baissé de 271,6 milliards au cours de l'exercice 2006. C'est d'ailleurs le montant total le plus élevé depuis que les premières statistiques sur les flux entrants d'IED ont été publiées en 1985. Les principales caractéristiques des flux entrants d'IED au cours de l'exercice 2007 ont été les suivantes:
- 18. <u>Industrie</u>: Durant l'exercice 2007, les flux entrants d'IED dans le secteur manufacturier ont accusé un déficit de 114,4 milliards de yen (sorties de capitaux), alors qu'ils avaient augmenté de 447,6 milliards de yen au cours de l'exercice 2006. Ils ont également diminué dans les secteurs des produits chimiques et pharmaceutiques et du matériel de transport. Cependant, les flux entrants d'IED dans le secteur non manufacturier ont fortement augmenté, s'élevant à 2 863,1 milliards de yen. S'agissant des secteurs, celui de la finance et de l'assurance, qui représentait la plus grande part, a connu une augmentation importante, ce qui a également été le cas pour le secteur des communications.
- 19. <u>Régions</u>: Durant l'exercice 2007, le montant des flux entrants d'IED provenant de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale et du Sud a fortement augmenté, tandis que les flux provenant de l'Asie ont baissé légèrement.

3. Participation du Japon au Programme de Doha pour le développement

1) Agriculture

S

20. Le Japon, en tant que premier importateur net de produits agricoles au monde, tient à ce que les négociations sur l'agriculture aboutissent à un résultat ambitieux et équilibré. Pour atteindre cet objectif, le Japon considère qu'il est nécessaire de prendre en compte les différences entre les structures tarifaires, la multifonctionnalité de l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il estime tout

¹ Source: balance des paiements.

² Source: balance des paiements.

particulièrement que les subventions à l'exportation et le soutien interne pour les produits destinés à l'exportation ont des effets de distorsion des échanges, et se félicite de l'abolition et de la réduction drastique de ces mesures.

2) AMNA

21. Les négociations du Cycle de Doha sur l'AMNA doivent aboutir à des avantages commercialement significatifs en termes d'accès aux marchés pour tous les Membres. Le Japon estime qu'un accès aux marchés amélioré est un facteur essentiel de stimulation d'un développement économique solide des pays en développement, compte tenu du rôle important du commerce Sud-Sud. Afin de réaliser cet objectif, le Japon continuera de contribuer activement à ces négociations et fait tout son possible pour que le Cycle aboutisse rapidement et soit couronné de succès.

3) Services

- 22. Le Japon reste fermement attaché à la libéralisation du commerce des services et considère que son solide engagement envers les négociations dans le cadre du PDD a été démontré sous diverses formes à de nombreuses occasions. Le Japon a tout particulièrement joué un rôle de premier plan dans la tenue de négociations plurilatérales à la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. Il a présidé deux réunions plurilatérales et participé à toutes les réunions plurilatérales, en qualité de Membre auteur ou destinataire de demandes. Il a aussi participé activement aux négociations ultérieures sur les services qui ont eu lieu depuis 2007, et a contribué au succès de la "Conférence d'annonce d'intentions" tenue en juillet 2008.
- 23. En tant que l'un des principaux exportateurs de services, le Japon estime que les secteurs ayant un avantage comparatif, à savoir les télécommunications, la distribution, la construction, les services maritimes, les services financiers et les services liés à l'informatique, sont d'une importance capitale pour son intérêt à l'exportation compte tenu de leur pertinence au regard de l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement effective de produits et services japonais, ainsi que du bon fonctionnement de celle-ci. Ces secteurs ont également une très grande importance pour l'investissement japonais à l'étranger. Le Japon vise donc une libéralisation accrue dans ces secteurs, notamment pour le mode 3, afin de faciliter les activités commerciales menées par les investisseurs et les fournisseurs de services japonais.
- 24. Le principe fondamental suivi par le Japon est que la réalisation d'une libéralisation globale du commerce des services doit être au bénéfice de tous les Membres, y compris des pays en développement, d'une part en attirant de nouveaux investissements et, d'autre part, en améliorant leur compétitivité, leur capacité de production et leurs possibilités d'exportation et d'emploi. Le Japon tient pleinement compte des intérêts des pays en développement et a présenté des offres substantielles, y compris en ce qui concerne le mode 4. Tout en restant conscient que les engagements inscrits dans les listes offrent une certitude juridique et une certaine prévisibilité, le Japon continue d'attacher de l'importance à l'amélioration du niveau de ces engagements, ainsi qu'au renforcement de leur transparence et de leur clarté.

4) Règles

25. Le Japon a participé activement aux négociations sur les règles. Dans les négociations concernant l'antidumping, le Japon, en tant que membre clé du groupe dit des "Amis des négociations antidumping", qui compte 15 Membres dont le Brésil et la Norvège, a contribué aux discussions en présentant des propositions sur des questions telles que la réduction à zéro, le réexamen à l'extinction

et l'intérêt public pour clarifier et renforcer les disciplines de l'Accord antidumping. S'agissant des négociations sur les subventions à la pêche, le Japon, la Corée et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu ont présenté une proposition conjointe révisée sur le projet juridique en juin 2007. Les auteurs de cette proposition se sont efforcés d'y faire figurer des considérations concernant 1) des disciplines viables et applicables, 2) l'équité entre les Membres, et 3) les possibilités de collaboration internationale.

5) ADPIC

26. Le Japon a participé activement aux discussions du Conseil des ADPIC, reconnaissant l'importance de la dimension développement et le rôle de la protection de la propriété intellectuelle. Le Japon considère qu'un régime mondial pour la protection adéquate et efficace de la propriété intellectuelle sera profitable à tous les pays car il encouragera la création d'un environnement favorable à l'innovation technologique. S'agissant de la négociation relative à l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux, le Japon souhaite la mise en place d'un système qui n'impose pas une charge excessive aux Membres. Il continuera à participer de façon constructive aux discussions, afin que soit mis en place un système multilatéral acceptable et viable pour tous les Membres.

6) Environnement

27. En vue de renforcer le soutien mutuel du commerce et de l'environnement, le Japon a participé activement aux négociations. Dans les négociations du CCE réuni en Session extraordinaire, le Japon s'est engagé à réviser sa liste des biens environnementaux.

7) Facilitation des échanges

28. L'expansion du commerce mondial exige maintenant plus que jamais une procédure fluide, juste, transparente et efficace pour le mouvement des marchandises à travers les frontières, afin de renforcer le système commercial multilatéral. À cet égard, le Japon s'est engagé dans les négociations avec enthousiasme en présentant de nombreuses propositions afin de stimuler le débat et en organisant de nombreux séminaires et ateliers pour améliorer la compréhension des règles discutées dans le cadre des négociations sur la facilitation des échanges. Le Japon continuera d'agir de façon constructive pour que les négociations aient une issue favorable, tout en continuant d'apporter une assistance technique active pour renforcer les capacités dans ce domaine, en coopérant avec les organisations internationales pertinentes telles que l'OMD, car il estime que la facilitation des échanges joue un rôle important en faveur du commerce international, bénéficiant par là même à tous les partenaires commerciaux, y compris le secteur privé et le secteur public des pays développés et des pays en développement.

8) Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

29. Le Japon poursuit ses efforts en vue d'apporter au Mémorandum d'accord sur le règlement des différends des améliorations et des éclaircissements qui serviront les intérêts communs des Membres en améliorant le respect des règles commerciales et en garantissant l'intégrité et la crédibilité du système commercial fondé sur des règles. Il attache de l'importance à la réussite des négociations relatives au Mémorandum d'accord auxquelles il a pris une part active en vue de parvenir à ce résultat positif.

9) Développement³

30. Le PDD devrait contribuer à faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral en répondant efficacement à leurs intérêts et à leurs préoccupations, et notamment en accordant une attention spéciale aux PMA. Reconnaissant que les pays en développement, et surtout les PMA, rencontrent diverses difficultés pour se conformer aux règles de l'OMC ainsi que pour participer au PDD, le Japon s'emploie à mettre en œuvre des programmes d'assistance technique liée au commerce (ATLC) au moyen de cadres multilatéraux, bilatéraux et régionaux, afin de leur permettre de jouir pleinement des avantages du système commercial multilatéral. Il a versé 6,47 millions de francs suisses au Fonds global d'affectation spéciale pour le PDD depuis sa création. Le Japon verse aussi des contributions annuelles de plus de 150 000 dollars EU au Cadre intégré depuis 2006. En outre, il a versé chaque année environ 65 000 dollars EU au Centre du commerce international.

31. Le Japon juge essentiel que les pays en développement et les PMA, ainsi que les économies en transition, partagent les fruits des négociations. À cet égard, il importe que les négociations en vue de l'accession de ces candidats se concluent rapidement, d'une manière conforme aux règles de l'OMC, afin que leur intégration dans le système commercial multilatéral soit facilitée. Le Japon continuera de jouer un rôle moteur dans le soutien au processus d'accession de ces futurs Membres de l'OMC.

4. Activités multilatérales du Japon

- 1) Renforcement de la sécurité alimentaire mondiale
- 32. Les restrictions à l'exportation et les taxes à l'exportation des produits agricoles ont pour effet de réduire l'offre de produits alimentaires sur le marché international et d'accroître la hausse des prix de ces produits. Ce problème retentit particulièrement sur la vie des personnes vivant dans les pays importateurs de produits alimentaires.
- 33. Le Japon a proposé, dans de nombreuses instances, de s'abstenir d'appliquer des restrictions à l'exportation des produits alimentaires. Au cours des négociations de l'OMC, il a proposé un système qui permettrait aux pays importateurs de produits alimentaires de faire valoir leurs vues lors de l'imposition de restrictions à l'exportation et au sujet des règles visant à clarifier le seuil de déclenchement de ces restrictions. De plus, à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en juin 2008, le Japon a invité les pays à s'abstenir d'adopter des restrictions à l'exportation des produits agricoles et d'autres mesures. Les dirigeants du G-8 réunis au sommet de Hokkaido Toyako ont confirmé, dans leur déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale, qu'il était également impératif de supprimer les restrictions à l'exportation et d'accélérer les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour adopter des disciplines plus contraignantes visant les mesures commerciales qui prolongent et aggravent la situation.

2) OCDE

34. Depuis quelques années, le Japon joue un rôle majeur dans les contributions à la fois intellectuelles et organisationnelles à diverses activités de l'OCDE.

³ Voir aussi les paragraphes 71 à 79 concernant les programmes japonais d'assistance liée au commerce.

- 35. Reconnaissant l'importance des investissements transfrontières comme outil au service du développement économique au niveau mondial, le Japon a proposé au Conseil ministériel de 2003 une nouvelle initiative relative à l'"investissement pour le développement", dont les objectifs ambitieux vont des recommandations sur l'amélioration du contexte de l'investissement (Cadre politique pour l'investissement, CPI) à l'analyse des synergies entre l'IED et l'APD au moyen d'un examen par les pairs entre pays en développement. Sur la base de ce projet, le Japon a pris part, en 2007 et 2008, à l'initiative de l'OCDE visant à adopter et appliquer le CPI pour le Viet Nam afin d'améliorer sa politique commerciale, entre autres choses.
- 3) Système généralisé de préférences (SGP)
- 36. Pour permettre aux pays en développement d'améliorer leur accès aux marchés, le Japon leur accorde un traitement tarifaire préférentiel au titre du SGP depuis le 1^{er} août 1971. Il accorde également à ce titre, depuis 1980, un traitement préférentiel spécial aux PMA, y compris pour des produits additionnels bénéficiant de préférences accordées exclusivement à ces pays. Du fait que certains pays ont obtenu le statut correspondant et que d'autres l'ont perdu, on compte actuellement 141 pays et 14 territoires en développement, y compris tous les PMA, bénéficiant du SGP. Ce dernier a été considérablement amélioré ces toutes dernières années, surtout en 2001, 2003 et 2007.
- 37. Dans le cadre de la vaste "Initiative commerciale pour le développement", lancée le 9 décembre 2005, le Japon s'est engagé à accorder l'accès en franchise de droits et sans contingent pour l'essentiel des produits originaires des PMA. Le Japon est fermement décidé à mettre en œuvre l'initiative susmentionnée, quel que soit l'état d'avancement des négociations du Cycle de Doha. Il entend aussi se conformer à la décision adoptée dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong le 18 décembre de la même année, afin de parvenir à une réelle amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA et de soutenir les mesures qu'ils déploient pour développer leurs échanges.
- 38. Pour mettre en œuvre l'engagement susmentionné, le Japon a commencé à améliorer le traitement en franchise de droits et sans contingent accordé aux PMA en l'appliquant, le 1^{er} avril 2007, à divers produits supplémentaires. Le nombre de produits agricoles et halieutiques originaires des PMA qui reçoivent un traitement préférentiel en franchise de droits et sans contingent est passé de 497 à 1 523 et celui des produits industriels de 4 185 à 4 244. Par conséquent, la portée du traitement a également augmenté, passant de 86 à 98% des lignes tarifaires.

5. Activités régionales du Japon

39. Tandis que l'Asie de l'Est a connu une croissance économique rapide et une interdépendance grandissante, les pays de la région ont ressenti plus que jamais la nécessité d'approfondir la coopération économique entre eux, en plus de la coopération menée au niveau multilatéral. Le Japon déploie des efforts pour la poursuite du développement de tous les cadres de coopération régionaux, y compris l'ANASE+3 (Japon, Chine et République de Corée), l'ANASE-Japon, la coopération tripartite entre le Japon, la Chine et la Corée et le Sommet de l'Asie de l'Est nouvellement établi, parallèlement aux organisations plus larges que sont l'APEC et l'ASEM. Le Japon a constamment invité les États de la région à réaffirmer leur engagement envers des règles et des normes reconnues au niveau international, y compris les principes de l'économie de marché et l'Accord sur l'OMC, dans le cadre du renforcement de la coopération régionale.

1) ANASE+3

40. À la réunion au sommet de l'ANASE+3 tenue en novembre 2007, les Chefs d'État/de gouvernement du Japon, de Chine, de Corée et de l'ANASE ont adopté la deuxième déclaration

conjointe sur la coopération en Asie de l'Est, et le Plan de travail 2007-2017 pour la coopération dans le cadre de l'ANASE+3.

41. S'agissant de la coopération concernant le commerce et l'investissement visée par le Plan de travail, les pays de l'ANASE+3 sont convenus de ce qui suit: promouvoir l'idée d'ALE au niveau de la région compte tenu des recommandations formulées dans différentes études déjà réalisées ou en cours; déployer des efforts concertés pour assurer le succès des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement; renforcer le rôle du Conseil des entreprises d'Asie de l'Est; envisager d'effectuer des études approfondies sur la possibilité de créer une zone d'investissement d'Asie de l'Est; favoriser la coopération entre organismes de promotion de l'investissement et faciliter les missions de promotion réciproque de l'investissement des milieux d'affaires concernés; et faciliter la compréhension mutuelle des politiques, réglementations et législations concernant le commerce, la politique de la concurrence, les services, l'investissement et l'industrie, ainsi que l'échange de données sur l'expérience et les meilleures pratiques entre les pays de l'ANASE+3.

2) Japon, Chine, Corée

- 42. Au sommet de l'ANASE+3 qui s'est tenu à Manille en novembre 1999, les dirigeants du Japon, de la République populaire de Chine et de la République de Corée sont convenus de lancer un projet de recherche commun sur la coopération économique entre les trois pays, s'agissant en particulier de l'effet de l'accession de la Chine à l'OMC. Sur la base de cet accord, les instituts représentant les trois pays Institut national pour l'avancement de la recherche (NIRA) au Japon, Centre de recherche sur le développement du Conseil d'État (DRC) en Chine et Institut des politiques économiques internationales de Corée (KIEP) ont mis en place en janvier 2001 un projet de recherche trilatéral, afin d'élaborer des recommandations à l'intention des trois gouvernements.
- 43. Depuis juin 2003, cette recherche commune a été réorientée pour porter sur les effets économiques d'un éventuel ALE trilatéral Japon-Chine-Corée. Des hauts fonctionnaires des trois pays participent aussi en tant qu'observateurs à des ateliers de recherche conjoints depuis mars 2007. L'étude sera achevée en 2008 et d'autres études approfondies seront entreprises en 2009.
- 44. Les dirigeants du Japon, de la Chine et de la Corée sont convenus de lancer des négociations en vue d'un accord tripartite sur l'investissement au sommet trilatéral tenu en janvier 2007. Les trois pays négocient actuellement un accord tripartite pour la promotion, la facilitation et la protection des investissements afin de libéraliser davantage l'investissement et de renforcer la protection des investisseurs dans les trois pays. Les toutes dernières négociations ont eu lieu à Busan en novembre 2008.
- 45. Au sommet trilatéral de novembre 2004, les dirigeants du Japon, de la Chine et de la Corée sont convenus d'instaurer un mécanisme pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Dans le cadre de ce mécanisme, les trois pays s'efforcent de rendre public le Programme d'action pour l'amélioration de l'environnement des affaires. La dernière consultation sur ce sujet, qui a eu lieu à Busan en novembre 2008, a coïncidé avec les négociations relatives à l'accord tripartite sur l'investissement.

3) Sommet de l'Asie de l'Est

46. Au Sommet inaugural de l'Asie de l'Est, tenu le 14 décembre 2005, les dirigeants de 16 pays de l'Asie de l'Est ont discuté des principes fondamentaux de la coopération régionale et soulevé des

questions dans plusieurs domaines de coopération à aborder en priorité en vue d'une croissance durable de la région. Le Japon continuera de contribuer à consolider ce cadre tout récemment créé et de faire en sorte qu'il devienne un forum ouvert, transparent et participatif pour les initiatives régionales favorisant la poursuite de la croissance.

- 47. S'agissant de la coopération économique, les dirigeants réunis au Sommet de l'Asie de l'Est le 21 novembre 2007 à Singapour sont convenus de créer l'Economic Research Institute for ASEAN and East Asia (Institut de recherche économique pour l'ANASE et l'Asie de l'Est, ERIA) afin de contribuer à approfondir l'intégration économique en Asie de l'Est. En juin 2008, le conseil d'administration de l'ERIA a tenu sa réunion inaugurale au cours de laquelle la création officielle de l'ERIA a été célébrée. Des activités de recherche de portée complète ont été entreprises dans les trois domaines principaux, à savoir: 1) approfondissement de l'intégration économique, 2) réduction des écarts de développement, et 3) développement économique durable. De plus, le deuxième volet d'une étude sur un partenariat économique global en Asie de l'Est a été lancé en juin 2007 et un rapport à ce sujet a été présenté aux dirigeants réunis lors du quatrième Sommet de l'Asie de l'Est, tenu en décembre 2008 à Chiang Mai (Thaïlande). Ces dirigeants ont également décidé de poursuivre cette étude jusqu'au prochain sommet.
- 4) Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)
- 48. Le Japon estime que la promotion des relations de coopération entre les économies de l'Asie et du Pacifique par l'intermédiaire de l'APEC permettra de créer dans la région une communauté économique ouverte et stimulera le commerce mondial, contribuant ainsi au développement de l'économie mondiale. Il poursuivra ses efforts afin que cette vision se concrétise, en collaborant étroitement avec les autres membres.
- 49. Le Japon continue de contribuer activement à la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, ce qui s'inscrit dans le cadre du principal domaine d'activité de l'APEC. À cet égard, le Japon accueillera l'APEC en 2010, qui est l'échéance donnée aux économies développées pour réaliser les objectifs de Bogor, qui visent la libéralisation et l'ouverture du commerce et de l'investissement.
- 50. Le deuxième Plan d'action pour la facilitation des échanges (TFAP II) de l'APEC qui a été élaboré en 2007 après la réalisation couronnée de succès du TFAP I en 2006 vise à réduire les coûts de transaction de 5% supplémentaires d'ici à 2010. Le TFAP II porte sur quatre domaines: les procédures douanières, les normes et la conformité, la mobilité des gens d'affaires et le commerce électronique. Le Japon a pris l'initiative en élaborant les plans d'action sur les procédures douanières. En 2008, les économies de l'APEC ont adopté les Indicateurs de résultats clés afin de suivre l'état d'avancement du TFAP II. Le Japon a approuvé, dans sa proposition, une étude sur le délai de mainlevée en tant qu'un de ces indicateurs pour ce qui est des procédures douanières. Reconnaissant l'importance de la transparence et de la réforme structurelle, le Japon a tenu, en 2007, un séminaire sur la politique de la concurrence, désignée comme l'un des cinq axes des efforts de l'APEC dans le Programme des dirigeants de l'APEC pour la mise en œuvre de la réforme structurelle (LAISR), sur la proposition du Japon adoptée à la réunion des dirigeants tenue en 2004.
- 5) Réunion Asie-Europe (ASEM)
- 51. Le Japon estime que le dialogue et la coopération économiques entre l'Asie et l'Europe par l'intermédiaire de l'ASEM favoriseront la compréhension mutuelle sur diverses questions économiques, ce qui permettra d'accroître les courants d'échanges et d'investissement, ainsi que d'améliorer la coordination sur des aspects de l'économie mondiale qui intéressent les deux régions,

s'agissant de l'OMC, des ACR/ALE ou des DPI, entre autres, et de contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.

52. Le Japon attache une grande importance au Plan d'action pour la facilitation des échanges (TFAP) de l'ASEM. Il a joué le rôle d'animateur pour l'Asie dans le groupe de travail sur les procédures douanières du TFAP. Le Japon a accueilli, à Yokohama en novembre 2007, la septième Réunion des directeurs généraux et des commissaires des douanes de l'ASEM au cours de laquelle la Déclaration de Yokohama pour une coopération douanière renforcée de l'ASEM à l'ère nouvelle a été adoptée. Il s'intéresse également de près à différents domaines tels que les normes et l'évaluation de la conformité, les procédures douanières, le commerce électronique et les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, et a présenté diverses communications sur ces sujets aux réunions du TFAP.

6. Activités bilatérales du Japon

- 1) ALE/APE
- 53. Maintenir et renforcer le système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC constitue le pilier essentiel de la politique économique extérieure du Japon. Cependant, le Japon développe aussi ses politiques commerciales régionales et bilatérales afin de compléter le système commercial multilatéral, grâce notamment à des accords de partenariat économique incluant des éléments d'accords de libre-échange et de renforcement des institutions.
- 54. Les données concernant les accords de partenariat économique sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau: Accords de partenariat économique auxquels le Japon est partie

Pays	Date d'entrée en vigueur	Renseignements additionnels
Singapour (Accord conclu entre le Japon et	30 novembre 2002	 De 2005 à 2007, le volume des échanges entre les deux pays a augmenté de 22%.
Singapour pour un partenariat économique moderne)		 La troisième réunion du Comité de surveillance s'est tenue en janvier 2007.
		 L'Accord modifié est entré en vigueur en septembre 2007.
		 La modification partielle de l'Annexe (IIA "Règles par produit" et IIB "Prescriptions minimales en matière de données pour les certificats d'origine") est entrée en vigueur en janvier 2008.
Mexique (Accord entre le Japon et les États-Unis du Mexique pour le renforcement du partenariat	1 ^{er} avril 2005	 Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord en 2005, le volume des échanges entre les deux pays a augmenté de 85,6% et les investissements des entreprises japonaises au Mexique se sont aussi accrus.
économique)		 Le Comité mixte et les sous-comités chargés d'appliquer et de faire fonctionner effectivement l'Accord, de même que le Comité pour l'amélioration de l'environnement des entreprises, se sont réunis chaque année.
Malaisie	13 juillet 2006	 De 2005 à 2007, le volume des échanges entre les deux pays a augmenté de 27%.
(Accord de partenariat économique entre le Japon et le gouvernement malaisien)		 Dans le but de mettre en œuvre de façon harmonieuse l'Accord, des sous-comités chargés de différents domaines se sont réunis à ce jour.

Pays	Date d'entrée en vigueur	Re	enseignements additionnels
Chili (Accord de partenariat économique stratégique entre le Japon et la République du Chili)	3 septembre 2007	-	Après l'entrée en vigueur de l'Accord en 2007, le volume des échanges entre les deux pays a augmenté de 4,8% au premier semestre de 2008 par rapport à la même période de 2007, et les investissements des entreprises japonaises au Chili se sont également accrus.
		-	Au total, une commission, sept comités et deux groupes de travail ont été créés.
Thailande (Accord de partenariat économique	1 ^{er} novembre 2007	-	La deuxième réunion du Comité mixte s'est tenue en novembre 2008.
entre le Japon et le Royaume de Thaîlande)		-	Les sous-comités des règles d'origine, du commerce des services, du mouvement des personnes physiques, des procédures douanières, de l'amélioration des conditions de l'activité commerciale, du commerce électronique et des petites et moyennes entreprises se sont réunis.
Indonésie	1 ^{er} juillet 2008	-	Le Sous-Comité du mouvement des personnes
(Accord de partenariat économique entre le Japon et la République d'Indonésie)			physiques, qui s'est réuni en août et en octobre 2008, a pris les décisions nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'Accord dans ce domaine.
Brunéi	31 juillet 2008	-	Le Comité mixte a pris, à sa première réunion, les
(Accord de partenariat économique entre le Japon et le Brunéi Darussalam)			décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord, telles que l'adoption des Procédures opérationnelles.
ANASE	1 ^{er} décembre 2008	-	L'Accord est un accord juridiquement indépendant lié
(Accord de partenariat économique global entre le Japon et les États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est)			aux APE bilatéraux entre le Japon et différents États membres de l'ANASE. Par conséquent, il n'annulera pas et n'intégrera pas ces APE bilatéraux lors de son entrée en vigueur.
Philippines	11 décembre 2008	-	Des notes diplomatiques concernant l'entrée en vigueur
(Accord entre le Japon et la République des Philippines)			de l'Accord ont été échangées le 11 novembre 2008. L'Accord est entré en vigueur le 11 décembre 2008.
Viet Nam	Accord en attente de signature	-	L'accord de principe a été conclu en septembre 2008.
Suisse	Accord en attente de signature	-	L'accord de principe a été conclu en septembre 2008.
(Accord de libre-échange et de partenariat économique entre le Japon et la Confédération suisse)			
Conseil de coopération du Golfe	En cours de négociation (les négociations formelles ont commencé en septembre 2006 et la deuxième série de négociations s'est déroulée à Riyad en janvier 2007)	-	La négociation en vue d'un accord de libre-échange se poursuit.
République du Corée	En cours de négociation (les négociations ont commencé en décembre 2003 et six séries de négociations ont eu lieu)	-	Aucune négociation n'a eu lieu depuis la fin de la sixième série de négociations, qui date de novembre 2004, mais la deuxième consultation à un niveau pratique s'est tenue en décembre 2008 pour examiner la création d'un environnement favorable à la reprise des négociations.
Inde	En cours de négociation (les négociations ont commencé en janvier 2007 et la onzième série de négociations s'est déroulée à Delhi en décembre 2008)		
Australie	En cours de négociation (les négociations ont commencé en avril 2007 et la septième série de négociations s'est déroulée à Canberra en octobre 2008)		

- 2) Activités bilatérales du Japon ne concernant pas les ALE
- 55. Outre les négociations sur les ALE, le Japon participe à des initiatives économiques avec plusieurs pays. Grâce à ces cadres bilatéraux, le Japon cherche à approfondir la compréhension des politiques économiques et commerciales de l'autre partie, à mettre en place un canal qui aide à résoudre les problèmes commerciaux éventuels, à stimuler la déréglementation et la libéralisation réciproques et à créer une dynamique politique de libéralisation du commerce qui aide à compléter et à renforcer le système commercial multilatéral.

i) États-Unis

- 56. Dans le cadre du "Partenariat économique Japon-États-Unis pour la croissance" (ci-après le "Partenariat") établi en juin 2001 par le Premier Ministre de l'époque, M. Koizumi, et le Président Bush, le Japon et les États-Unis ont engagé un dialogue complet et constructif. Ce Partenariat comporte six instances: le Dialogue économique au niveau des sous-cabinets, la Commission secteur privé-gouvernement, l'Initiative pour la réforme de la réglementation et la politique de la concurrence (ci-après l'"Initiative pour la réforme"), le Dialogue en matière financière, l'Initiative en matière d'investissement, et le Forum commercial. À l'intérieur de ces cadres, plusieurs réunions ont été consacrées à des questions très diverses qui contribuent à favoriser une croissance durable non seulement pour les deux pays, mais aussi pour l'ensemble de l'économie mondiale.
- 57. Dans le cadre de l'Initiative pour la réforme, en particulier, le Japon et les États-Unis ont élaboré et publié sept rapports détaillés destinés aux deux dirigeants, dont le dernier leur a été présenté le 5 juillet 2008. L'Initiative pour la réforme porte sur les secteurs et domaines clés suivants: propriété intellectuelle, distribution et procédures douanières, politique de la concurrence, mesures liées au commerce et à l'investissement, affaires consulaires, appareils médicaux et produits pharmaceutiques, droit commercial, privatisation des entités publiques et télécommunications/communications.
- 58. L'Initiative en matière d'investissement porte sur la promotion des investissements, les mesures de restriction et les mesures liées à l'investissement telles que les mesures concernant l'éducation, les services médicaux, la main-d'œuvre, les visas, la sécurité des cargaisons, etc. Ces rapports sont le résultat le plus concret des consultations économiques bilatérales, qui incluent un certain nombre de mesures prises par les deux gouvernements pour faciliter le commerce et l'investissement mutuels.
- 59. Tout en cherchant à répondre à la menace du terrorisme transnational, la communauté internationale doit faire face au défi consistant à garantir la chaîne d'approvisionnement mondial sans entraver la bonne circulation des marchandises. Le Japon et les États-Unis ont collaboré pour accroître la sécurité et l'efficacité des échanges entre les deux pays, dans la région Asie-Pacifique et dans le monde entier. Une des approches est l'Initiative Megaports. Ces pays sont tous deux soucieux de la nécessité de redoubler d'efforts pour détecter, prévenir et interdire le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives, y compris les tentatives terroristes visant à perturber les échanges mondiaux et à détourner des expéditions commerciales à des fins terroristes. Pour répondre à cette préoccupation, le Japon entreprendra, dans le cadre de l'Initiative Megaports et avec le soutien des États-Unis, la mise en œuvre d'un projet pilote pour surveiller les matières nucléaires et radioactives dans les conteneurs de marchandises en installant des équipements pour la détection de ces matières d'ici à la fin de l'exercice budgétaire japonais 2008.

ii) Union européenne

S'agissant des relations économiques entre le Japon et l'UE, les 16^{ème} et 17^{ème} réunions au 60. sommet entre les deux économies ont eu lieu, respectivement, le 5 juin 2007 et le 23 avril 2008. À ces réunions, les deux partenaires ont publié le "Plan d'action Japon-UE sur la protection et l'application des DPI" (2007) et des documents intitulés "Promoting Research and Innovation towards Prosperity" (Promouvoir la recherche et l'innovation en vue de la prospérité) (2007) et "Japan-EU Cooperation on Consumer Safety and Protection" (Coopération entre le Japon et l'UE en matière de sécurité et de protection des consommateurs) (2008). De plus, l'Accord de coopération douanière entre le Japon et la CE ("Accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Japon et la Communauté européenne") qui facilite l'assistance mutuelle en matière douanière et commerciale, est entré en vigueur le 1^{er} février 2008. À diverses occasions, y compris lors de leurs dialogues annuels sur la réforme de la réglementation, les deux partenaires ont mené des consultations sur des questions économiques de vaste portée afin d'améliorer l'environnement des entreprises et de promouvoir le commerce et les investissements bilatéraux. Le Japon et l'UE ont tenu des consultations de haut niveau le 26 avril 2007 à Bruxelles et le 27 février 2008 à Tokyo afin d'échanger leurs vues au sujet des progrès de la coopération et du dialogue sur diverses questions économiques.

iii) Chine

- 61. Le Japon et la Chine sont de plus en plus interdépendants sur le plan économique. En 2007, la Chine est devenue le premier partenaire commercial du Japon. Le volume des échanges mutuels en 2007 a atteint 236,6 milliards de dollars EU, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 2006. Selon les statistiques chinoises, le Japon était le troisième partenaire commercial de la Chine en 2007. S'agissant de l'investissement étranger direct en Chine, le Japon a investi 3,6 milliards de dollars EU en 2007. Les statistiques chinoises indiquent que 22 650 entreprises japonaises ont des activités en Chine. Le Japon a passé des accords économiques bilatéraux avec la Chine dans les domaines du commerce, des transports aériens, des transports maritimes, de la protection des brevets, de la fiscalité, de l'investissement, de la pêche et de la coopération douanière.
- 62. Le Japon a émis l'avis que le développement économique de la Chine devrait être une chance pour l'économie mondiale. En avril 2002, le Japon et la Chine ont décidé d'instituer une consultation sur le partenariat économique Japon-Chine afin de détecter rapidement les risques de désaccord sur le plan économique et de prévenir les différends entre les deux pays, ainsi que de renforcer davantage les relations économiques bilatérales mutuellement complémentaires. Au cours de ces consultations, qui ont eu lieu chaque année sans interruption, les deux parties ont échangé des vues sur les questions économiques se posant au niveau bilatéral, telles que les droits de propriété intellectuelle (y compris les préjudices causés par les marchandises contrefaites), le commerce et l'investissement, l'agriculture et la quarantaine, et la coopération bilatérale concernant l'économie internationale.
- 63. En 2007, le Japon et la Chine ont décidé d'instituer le Dialogue économique de haut niveau Japon-Chine pour nouer un dialogue économique stratégique au niveau ministériel. La première réunion a eu lieu à Beijing en décembre 2007. Les deux dirigeants se sont déclarés favorables au renforcement des échanges et de la coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la protection des droits de propriété intellectuelle, entre autres.
- 64. Le Japon poursuivra les efforts visant à développer les relations économiques bilatérales avec la Chine sur la base d'une "relation mutuellement bénéfique fondée sur des intérêts stratégiques communs".

iv) Afrique

65. Le Japon considère que l'accélération de la croissance économique est très importante pour la prospérité et la stabilité de l'Afrique. L'augmentation du volume des échanges et de l'investissement contribuera fortement à la réalisation de cet objectif. Dans cette optique, le Japon et les partenaires du développement ont examiné l'importance du commerce et de l'investissement en tant que question essentielle à la Conférence TICAD IV.

- 66. À la TICAD IV, le Japon a annoncé qu'il avait pour objectif de contribuer à doubler les investissements japonais privés en Afrique d'ici à 2012. La Déclaration de Yokohama, que le Japon a contribué à rédiger dans une large mesure, indique l'orientation politique, et les différentes mesures concrètes prises par le Japon dans ce domaine sont mentionnées dans le Plan d'action de Yokohama.
- 67. Le Japon a envoyé, par exemple, trois missions conjointes dans 12 pays africains en août et septembre 2008 afin de favoriser le commerce et l'investissement en Afrique. Il a continué à promouvoir le mouvement "un village, un produit" dans tout le continent africain en stimulant le renforcement des capacités pour accroître le volume des échanges entre le Japon et l'Afrique.
- 68. Le Japon considère que la stimulation de l'investissement japonais en Afrique sera un facteur essentiel du développement de ce continent. Le Japon mettra également en place le Mécanisme pour l'investissement en Afrique en avril prochain afin de fournir une aide financière aux entreprises privées japonaises. De plus, les assurances commerce et investissement doivent être octroyées avec plus de souplesse et le partenariat entre les projets des entreprises privées et l'APD est encouragé. L'aide financière versée pendant une période de cinq ans pourra atteindre la somme de 2,5 milliards de dollars EU au total.
- 69. Le développement du secteur privé est également important pour permettre le développement durable de l'Afrique. À cet égard, le Japon a décidé de verser 300 millions de dollars EU supplémentaires à la BAfD (Banque africaine de développement) pour des projets visant à renforcer les capacités des PME en Afrique.

v) MERCOSUR

70. Les sixième et septième réunions de hauts fonctionnaires Japon-MERCOSUR, destinées à renforcer les relations économiques entre le Japon et le MERCOSUR ainsi qu'à assurer leur développement futur, se sont tenues, respectivement, en juin 2004 au Japon et en avril 2006 en Argentine. Divers points de vue y ont été échangés sur la promotion du commerce et de l'investissement et sur la coopération économique et technique.

7. Programmes japonais d'assistance liée au commerce (ATLC)

71. La libéralisation des échanges à elle seule ne suffit pas pour que les pays en développement, y compris les PMA, puissent tirer davantage parti du système commercial multilatéral. Une assistance sur le plan de l'offre est indispensable. Depuis nombre d'années, le Japon leur apporte une contribution importante à cet égard, fournissant une assistance technique et financière dans le secteur de la production et dans ceux de l'infrastructure économique et des services.⁴

⁴ Coopération japonaise dans les secteurs liés au commerce (base de données du Comité d'aide au développement – CAD – de l'OCDE). Selon la base de données du CAD sur l'Aide publique au développement (APD) par secteurs (tableau 5), le Japon occupait le premier rang des pays membres du CAD pour le montant

- 1) Initiative commerciale pour le développement
- 72. En réponse à la question abondamment débattue relative à l'"Aide pour le commerce", le Japon a lancé, avant la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en décembre 2005, l'"Initiative commerciale pour le développement". Cette initiative, fondée sur l'expérience et les connaissances du Japon dans ce domaine, vise à fournir une aide globale efficace conjuguant toutes les mesures nécessaires et disponibles.
- 73. Pour les besoins de son initiative, le Japon distingue trois stades dans l'activité commerciale: "produire", "vendre" et "acheter". Une activité commerciale suppose d'abord qu'il faut "produire" une marchandise. Celle-ci doit ensuite être acheminée vers les ports et les marchés, ce qui débouche sur la "vente". Enfin, elle doit être acquise par les consommateurs des autres pays, ce qui constitue le stade de l'"achat". Pour faciliter le déroulement de chacun des trois stades, le Japon fournit une assistance qui prend la forme de toutes les mesures disponibles, qu'il s'agisse de "connaissances et de technologie", de "ressources humaines", d'"aide financière" ou de "mesures systémiques", de manière que la chaîne du commerce puisse fonctionner harmonieusement dans les pays en développement.
- 74. Jusqu'à présent, le Japon a constamment mis en œuvre l'Initiative commerciale pour le développement. Depuis avril 2007, il accorde, par exemple, un accès en franchise de droits et sans contingent pour environ 98% des produits originaires des pays les moins avancés (PMA) et aide les pays en développement dans le cadre de l'approche "un village, un produit".
- 75. Le gouvernement japonais a envoyé une mission de haut niveau sur l'Initiative commerciale pour le développement à Madagascar, au Kenya et en Zambie à la fin juin et au début juillet 2007. Cette mission a transmis notre message fort selon lequel le Japon mettrait constamment en œuvre cette initiative, quel que soit l'état d'avancement des négociations dans le cadre du PDD, ce que ces pays ont apprécié et salué avec gratitude.
- 76. L'OMC et les banques régionales de développement ont tenu plusieurs réunions d'examen sur l'Aide pour le commerce à l'automne 2007. Le Japon a contribué à ces réunions en versant une contribution financière par l'intermédiaire du Fonds Japon-OCDE pour la coopération et grâce à la participation de ses experts de haut niveau aux groupes de travail.
- 77. Le Japon a également accueilli des réunions au sommet qui ont placé le développement au cœur de leurs travaux, telles que la TICAD IV et le Sommet du G-8 à Hokkaido Toyako. Il prévoit de s'employer à promouvoir l'Initiative commerciale pour le développement en tenant compte des résultats de ces réunions, tels que le Plan d'action de Yokohama adopté à la TICAD IV. Le plan prévoit d'amplifier l'"Aide pour le commerce" pour augmenter la compétitivité des pays africains au plan mondial en intensifiant l'assistance, y compris au moyen de l'Initiative commerciale pour le développement susmentionnée.

de l'aide accordée au secteur de la production (secteur III) et au secteur de l'infrastructure économique et des services (secteur II). À lui seul, le Japon a fourni près de la moitié (47%) du montant total de l'aide accordée par les pays membres du CAD dans ces secteurs entre 1990 et 2004. Dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts (secteur III.1), le Japon a également contribué pour près de 40% de l'APD fournie par les pays membres du CAD. S'agissant de la part occupée par ces secteurs dans l'APD totale de chaque pays, le Japon, avec plus de 60%, figure largement en avant des autres pays membres, dont les parts vont de 20 à 30%. Bien que toute la coopération dans ces secteurs ne puisse être considérée comme liée au commerce, ces chiffres montrent que les secteurs liés au commerce ont largement été pris en compte, ou intégrés, dans la politique japonaise d'aide, particulièrement en tant qu'élément de la stratégie de réduction de la pauvreté par la croissance économique.

- 2) Assistance dans le cadre de l'approche "un village, un produit"
- 78. L'approche "un village, un produit" est une des approches caractéristiques de l'Initiative commerciale pour le développement. Il s'agit d'un mouvement qui favorise l'économie locale par l'élaboration, l'amélioration et la promotion des produits locaux (produits alimentaires, boissons, textiles et vêtements, etc.) avec la participation des populations locales. Ce mouvement a été lancé pour la première fois dans une préfecture du sud du Japon à la fin des années 70 et s'est étendu par la suite aux autres préfectures. Il a été introduit dans d'autres pays asiatiques, contribuant au développement des économies locales.
- 79. Le Japon apporte un soutien à ce mouvement, surtout pour les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés, au moyen de la coopération technique, y compris l'envoi d'experts, l'organisation de programmes d'enseignement et de formation destinés à créer des produits compétitifs, et l'aide fournie par les organisations internationales. De plus, le Japon a organisé des expositions et des foires commerciales en invitant des acheteurs et a ouvert des magasins (marchés "un village, un produit") dans les aéroports internationaux japonais pour introduire des produits et encourager les achats.

8. Politiques intérieures du Japon

- 1) Réforme de la réglementation
- 80. Le Conseil pour la promotion de la réforme de la réglementation (CPRR) a été créé en janvier 2007, après la suppression de l'ancien conseil du même nom, en tant qu'organe consultatif auprès du Premier Ministre, dans le but d'accélérer les réformes de la réglementation. Le CPRR a effectué des recherches et délibéré au sujet de la réforme et a communiqué les résultats de ses travaux au Premier Ministre tout en maintenant des contacts étroits avec le Centre pour la promotion de la réforme de la réglementation.
- 81. En mai 2007, le CPRR a remis le "premier rapport sur la promotion de la réforme de la réglementation". Le rapport portait sur des aspects de la réforme tels que le réexamen d'une règle relative à l'étiquetage des produits agricoles et d'autres produits, le relèvement de la limite d'âge pour la participation aux examens de la fonction publique et l'application de l'informatique au système médical. Le Japon a incorporé ce rapport dans la "réforme économique et budgétaire 2007 (décision du Conseil des Ministres de juin 2007)". De plus, il a adopté "le Programme triennal de promotion de la réforme de la réglementation" en tant que décision du Conseil des Ministres en juin 2007, conformément à ce rapport. En décembre 2007, le CPRR a remis le "deuxième rapport sur la promotion de la réforme de la réglementation". Cette fois, le rapport traitait des aspects de la réforme tels que le réexamen de la couverture de l'assurance maladie nationale, les "soins médicaux mixtes (kongou-shinryo)" et les règles de base concernant l'admission des enfants dans les crèches. Le Japon a adopté par conséquent le "Programme triennal de promotion de la réforme de la réglementation (révision)" en tant que décision du Conseil des Ministres en mars 2008.
- 82. Le CPRR a publié en juillet 2008 le "rapport intérimaire" concernant sept domaines essentiels: 1) politiques en matière de sécurité sociale et mesures visant à contrer les effets de la baisse du taux de natalité, 2) politiques pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche et les régions rurales, 3) base des moyens de subsistance, 4) amélioration de la compétitivité internationale, 5) fondement de la société, 6) politiques de l'éducation et réforme des licences, et 7) allégement des effectifs des entreprises publiques. Le troisième rapport sur la promotion de la réforme de la réglementation, qui

sera publié en décembre 2008, portera sur les questions visées dans le rapport intérimaire et d'autres questions.

- 2) Droits de propriété intellectuelle (DPI)
- 83. Le Centre stratégique pour la propriété intellectuelle, créé en mars 2003 conformément à la Loi fondamentale sur la propriété intellectuelle, a obtenu les résultats importants suivants:
 - création de la Haute Cour de la propriété intellectuelle (avril 2005),
 - accélération de l'examen des demandes de brevet/forte augmentation du nombre d'examinateurs (de 500 environ au cours des cinq exercices 2004 à 2008),
 - inauguration de nombreux centres de la propriété intellectuelle rattachés aux universités et augmentation rapide du nombre de demandes de brevet,
 - élaboration de la Stratégie globale de normalisation au niveau international (décembre 2006),
 - mise en place de mesures pour la promotion de l'industrie des contenus.

3) Réforme financière

Secteur de l'assurance

84. S'agissant du développement des circuits de vente de biens et services financiers, le Japon a mis en œuvre une vaste série de mesures de réforme de la réglementation, y compris les mesures suivantes: octroi aux banques de l'autorisation de vendre, en principe, tous les produits d'assurance, et suppression de l'interdiction faite aux compagnies d'assurance d'intervenir comme agents dans les contrats de conseil en placements, les contrats de gestion d'investissements et les contrats de fiducie.

Secteur bancaire et secteur des valeurs mobilières

- 85. Un nouveau cadre pour l'adéquation du capital, appelé "Bâle II", est appliqué à tous les établissements de dépôts depuis la fin mars 2007. Les versions les plus avancées du nouveau cadre réglementaire peuvent être mises en œuvre depuis la fin mars 2008.
- 86. La Loi sur les instruments financiers et la Bourse des valeurs est entrée en vigueur en septembre 2007 afin de répondre à l'évolution spectaculaire de l'environnement du marché financier et du marché des capitaux japonais. Elle vise à 1) établir un cadre législatif général pour la protection des utilisateurs couvrant une vaste gamme de produits financiers fortement caractérisés par l'investissement, 2) renforcer les prescriptions concernant la divulgation, 3) assurer la gestion appropriée des opérations d'autoréglementation par des échanges, et 4) garantir des mesures rigoureuses contre le commerce déloyal. L'Initiative en faveur d'un marché meilleur a été publiée en décembre 2007. Les propositions faites dans le cadre de cette initiative consistent, entre autres choses, à donner une grande flexibilité au marché pour les investisseurs professionnels et à assouplir la réglementation visant à assurer la sécurité des transactions. Le texte modifié de la Loi sur les instruments financiers et la Bourse des valeurs, qui prévoit les mesures susmentionnées, a été promulgué en juin 2008.

4) Réforme agricole

87. En avril 2007, l'Équipe spéciale chargée de la promotion des politiques en matière d'alimentation, d'agriculture et de zones rurales, dirigée par le Premier Ministre, a adopté un programme assorti d'objectifs conformément aux grands objectifs fixés par le Conseil des Ministres

pour l'agriculture, à savoir: 1) tirer pleinement parti de la capacité de production potentielle de l'agriculture et développer l'agriculture en tant que secteur d'importance stratégique pour le XXI^e siècle; 2) satisfaire la demande de produits alimentaires de qualité élevée et sains pour les consommateurs et mener à bien le plan qui comprend: i) une réforme agraire axée sur les terres agricoles des principaux agriculteurs afin de renforcer la structure de l'agriculture japonaise, et ii) l'élaboration de "la stratégie de prévention du réchauffement de la planète du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche".

88. Réagissant à l'envolée des prix mondiaux des produits agricoles ainsi qu'à la réduction de l'autosuffisance alimentaire, l'Équipe spéciale chargée de la promotion des politiques en matière d'alimentation, d'agriculture et de zones rurales, dirigée par le Premier Ministre, a adopté, en mai 2008, des actions et mesures concrètes qui devraient être soutenues non seulement par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, mais aussi par tout le Japon. Il s'agit: de développer et de populariser les produits à base de farine de riz et la production de fourrages à base de riz dans les rizières, et d'améliorer l'efficacité de cette production pour renforcer la capacité nationale d'approvisionnement en produits alimentaires; d'accroître l'exactitude des renseignements figurant sur les étiquettes des produits alimentaires afin d'obtenir la confiance des consommateurs; de promouvoir les programmes de stabilisation de la gestion des exploitations visant les agriculteurs principaux; de mettre en place un système permettant aux entreprises et aux particuliers ayant des compétences dans divers domaines d'entrer dans le secteur agricole; de rendre des terres abandonnées à nouveau cultivables; et de favoriser la coopération entre agriculteurs, industries agroalimentaires locales, et entreprises locales de commerce de détail pour redynamiser les régions rurales.

5) Politique de la concurrence

- 89. En octobre 2007, la Commission des pratiques commerciales loyales (JFTC) a publié, conformément au rapport établi en juin 2007 par le Groupe consultatif chargé des questions fondamentales relatives à la Loi antimonopole (groupe consultatif auprès du Secrétaire en chef du Conseil des Ministres), les "modifications prévues de la Loi antimonopole", et a poursuivi son étude du projet de loi portant modification de ladite loi. Le projet de loi a été approuvé par le Conseil des Ministres en mars 2008 et a été présenté à la Diète. Comme les délibérations sur le projet de loi n'ont pas pu être menées à leur terme au cours de la session, la poursuite de son examen a été reportée à la session suivante.
- 90. Le projet de loi de modification prévoit le réexamen du système de surtaxe, du taux de la surtaxe en cas de restriction déraisonnable des échanges, et du programme d'indulgence.
- 91. La JFTC a réprimé sévèrement les infractions à la Loi antimonopole. Le nombre d'affaires à cet égard a été de neuf en 2006 et de 20 en 2007. En voici la répartition.

	2006	2007
Monopoles privés	0	0
Soumissions concertées	3	12
Ententes (à l'exclusion des soumissions concertées)	3	3
Pratiques commerciales déloyales	3	4
Autres	0	1
Nombre d'affaires total	9	20

- 92. Le montant de la surtaxe imposée par voie d'ordonnance par la JFTC a été estimé à un total d'environ 40 757,2 millions de yen en 2007 et 23 137,7 millions de yen en 2006. Sur ces sommes, des ordonnances représentant au total 27 171 millions de yen en 2007 et 962,92 millions de yen en 2006 ont été annulées en raison de l'engagement de procédures d'audition.
- 93. La JFTC a adopté une politique active de poursuite pénale des contrevenants à la Loi antimonopole. En 2007, elle a déposé des plaintes dans deux cas.
- 94. Pour renforcer son rôle en tant que gardienne du marché, l'effectif de la JFTC a été porté à 795 employés en 2008. La plupart des nouveaux employés ont été affectés à la section des enquêtes.